

COMMUNE DU DEVOLUY

ARRETE DU MAIRE

NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE DE RECETTES DES SECOURS SUR PISTE

POUR LA SAISON 2024-2025

Le Maire de la Commune du Dévoluy,

Vu l'arrêté numéro 2013- A32 instituant la régie de recettes des secours sur piste en date du 23/01/2013 ;

Vu l'arrêté numéro 2023-A093 de nomination du régisseur et de son suppléant en date du 31/08/2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16/12/2024 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 19/12/2024,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 19/12/2024,

ARRETE

Article -1 – Monsieur VENEREUX Thierry et Mme Dupuy sont nommés mandataires de la régie de recettes des secours sur piste, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie des secours sur piste, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 – Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte de création de la régie des secours sur piste, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 - Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Fait au Dévoluy,
Le 19/12/2024

Vu pour acceptation.

Le Maire

Alexandra BUTEL

Signature

Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »



Signature du régisseur titulaire Mr Bonniot
Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

VU POUR ACCEPTATION

Signature du mandataire suppléant Mme Exposito
Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »